



- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL -

SÉANCE DU JEUDI 06 MARS 2025

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.031

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 28 février 2025, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine M. LEPRETRE Médéric M. SENECALE Yannick M. MARLOT Loïc M. LAMIRAND Christophe M. SERGENT Didier Mme REBOUL Sophie M. IVART Yves	Conseillers absents excusés et représentés : Mme BARDEAUX Sandrine M. BUTCHER Gérard Mme DREUSLIN Estelle Mme NOËL Laure Mme GUILLOU Elodie Mme ROUSSEAU Marie-José Conseillère absente excusée sans pouvoir : Mme SAUVAGE Edith Conseillers absents non excusés : Mme HEMBERT Axelle M. PORTUESE Aurélien
--	--

Discours de Monsieur le Maire avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour une nouvelle séance du Conseil Municipal, un moment essentiel pour la gestion et le développement de notre Commune. Avant d'entamer l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, je souhaite revenir sur plusieurs sujets importants qui marquent l'actualité de notre ville.

Une motion contre les fermetures de classes : défendre l'avenir de nos enfants.

Parmi les sujets majeurs de cette séance, nous allons vous présenter la délibération numéro 8, qui porte sur une motion contre les fermetures de classes. Cette décision, qui concerne de nombreuses communes, est une menace pour notre système éducatif et pour l'attractivité de notre territoire.

Nous savons que l'école est le cœur de notre vie locale. Elle est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est un espace de socialisation, d'égalité des chances et de transmission des valeurs républicaines. Chaque fermeture de classe est une atteinte directe à l'accès à une éducation de qualité, à la stabilité des équipes pédagogiques et aux conditions d'accueil des élèves.

Face à cette situation, nous avons choisi d'agir et de nous mobiliser. À travers cette motion, nous demandons le maintien de toutes les classes nécessaires à nos enfants et la prise en compte des réalités locales dans les décisions de l'Éducation nationale.

Nous refusons de voir nos écoles affaiblies, et nous demandons que des solutions adaptées soient trouvées pour garantir un enseignement de proximité, accessible et de qualité.

Un budget réaliste et responsable, sans augmentation d'impôts

Autre point central de cette séance : le vote prochain du budget municipal. Comme chaque année, nous devons composer avec de nombreuses contraintes imposées par l'État, qui réduisent notre marge de manœuvre financière et limitent notre capacité d'action.

Malgré ces difficultés, notre engagement reste le même : assurer une gestion saine et pragmatique, en maintenant un haut niveau de services publics, en poursuivant nos investissements et en soutenant les acteurs économiques et associatifs locaux.

Et surtout, conformément à nos engagements, ce budget sera voté sans augmentation d'impôts. Nous sommes pleinement conscients du contexte économique et des préoccupations de nos concitoyens, et nous avons fait le choix de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages.

Ce budget témoigne de notre volonté d'équilibre et de responsabilité. Nous poursuivons nos actions avec prudence et ambition, en veillant à préserver l'essentiel et à anticiper les besoins futurs.

Des projets structurants qui avancent sans retard.

Au-delà de la gestion budgétaire, notre commune continue d'évoluer et de se moderniser à travers plusieurs projets d'aménagement et de rénovation.

Ces chantiers visent à améliorer notre cadre de vie et à renforcer l'attractivité de notre territoire :

- **Les travaux des quais du Wimereux avancent sans retard ni problème. Ce projet est essentiel pour sécuriser et embellir notre littoral, tout en renforçant son attractivité pour les habitants et les visiteurs.**
- **Les travaux de la rue Clémenceau sont en phase de programmation. Afin d'assurer une information claire et une concertation avec les riverains, une réunion publique est prévue le 19 mars.**
- **La mise en place du dispositif "Voisins Vigilants" dans deux quartiers constitue une avancée en matière de prévention et de sécurité. Une réunion publique sera organisée le 14 mars pour présenter ce dispositif et permettre aux habitants de s'impliquer activement.**

Anticiper et préparer l'avenir de notre Ville

Nos services municipaux sont également pleinement mobilisés pour anticiper les enjeux de demain et améliorer l'accueil de nos habitants et visiteurs :

- **La saison estivale 2025 est en préparation, avec un programme ambitieux visant à proposer des animations variées et attractives.**
- **L'Office du Tourisme sera déplacé boulevard Thiriez pour la saison 2025, dans un emplacement mieux adapté pour accueillir les visiteurs et valoriser notre patrimoine.**
- **Le parcours patrimonial sera prêt pour les Journées du Patrimoine en septembre, offrant aux habitants et aux touristes un nouvel itinéraire pour découvrir l'histoire et la richesse culturelle de notre ville.**
- **L'aménagement en végétation du rond-point Sud est en cours, apportant une touche de verdure supplémentaire à notre cadre urbain. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'embellissement et de développement durable, en intégrant davantage de nature dans nos espaces publics.**

Un hommage aux agents municipaux : des acteurs indispensables au quotidien

Aucune de ces avancées ne serait possible sans le travail, l'implication et le professionnalisme de nos agents municipaux. Chaque jour, ils œuvrent avec engagement pour faire fonctionner nos services publics, entretenir nos espaces et assurer le bien-être de nos concitoyens.

Je tiens donc à leur adresser mes plus sincères félicitations et mes remerciements chaleureux. Leur engagement quotidien est essentiel pour garantir la qualité de vie de nos habitants et faire avancer notre commune.

Conclusion : un engagement collectif pour l'avenir

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, notre responsabilité est grande, et nous devons continuer à avancer avec détermination et sens du service public.

Nous sommes confrontés à des défis, mais nous avons aussi des opportunités à saisir. En travaillant ensemble, dans un esprit de dialogue et de responsabilité, nous continuerons à bâtir une ville dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

Je vous remercie pour votre attention et déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Monsieur Guy Boutleux est nommé à l'unanimité secrétaire de séance. Il sera assisté techniquement par Madame Linda Navet.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 04 décembre 2024 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 26 voix « POUR ».

M. le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 1 à 4.

DÉLIBÉRATION N° 20250306_1 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025.

Après s'être fait présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 par M. Boutleux sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés,

Il est demandé à l'Assemblée plénière de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 de la commune de Wimereux.

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025, de nombreux échanges ont eu lieu comme suit :

*Après la présentation des **mesures en direction de collectivités locales**, intervention de **M. Sergent** qui souligne la perte notoire pour les Collectivités.*

*Après la présentation de **la partie sur le personnel**, intervention de **Mme Reboul** qui attire l'attention du Conseil Municipal sur le fonctionnement des instances. La commission des finances s'est réunie le lundi 03 mars et cette commission n'a pas*

étudié le Rapport d'Orientation Budgétaire ni les demandes de subventions qui concernent les délibérations n° 9 et 10.

Mme Reboul précise également qu'ils n'ont pas eu le plan de financement évoqué dans ces mêmes délibérations. Cela lui paraît incohérent puisque la commission des finances est là pour assurer une bonne préparation au vote du budget et une vision optimale des financements externes.

M. Boutleux pense qu'il y a un quiproquo car il est en train de présenter le ROB et que le budget est au mois d'avril. Il précise que la Collectivité ne fait jamais de commission des finances pour présenter le ROB.

Mme Reboul poursuit : « il faut peut-être changer les habitudes. Cela concerne quand même les finances de la Ville. »

M. le Maire précise que les délibérations n° 9 et 10 ont été étudiées en commission urbanisme et travaux. Cela concerne les quais.

Mme Reboul fait remarquer que le Conseil Municipal dispose du plan de financement ce jour.

M. Boutleux précise qu'au stade où il est communiqué le ROB se base sur des ordres de grandeurs et des hypothèses. Le Conseil Municipal aura l'occasion dans un mois de voir le budget.

Mme Reboul le conçoit mais elle précise que les hypothèses peuvent être discutées au préalable avant la réunion du Conseil Municipal.

Par rapport à **l'évolution du personnel, intervention de Mme Reboul** : « Vous avez bien précisé que sur les 35 saisonniers, on parlait de 2024 et non pas de 2025. En commission finances, nous étions plutôt sur 27 postes et la somme de 350 000 € a été évoquée, c'est une estimation pour 2025 ? »

M. Boutleux acquiesce.

Lors de la **présentation des dépenses de fonctionnement**, intervention de M. Sergent qui note qu'il faut être vigilant et précise qu'il ne faut pas que le ciseau se referme.

Après la présentation des **encours de la dette**, intervention de Mme Reboul : « C'est plus une remarque par rapport au tableau, si on regarde les prévisions 2025, l'encours de la dette, on est à 5 804 437 € auquel s'ajoute de nouveaux emprunts à hauteur de 3 500 000 € auquel l'on déduit le remboursement d'emprunt. Cela veut dire qu'en 2026, on aura un total de dettes 8 378 000 €, »

M. Boutleux acquiesce et précise que tous les ans il y a une réduction des remboursements du capital.

Mme Reboul effectue une seconde remarque : « Si l'on regarde les emprunts réalisés entre 2021 et 2025, on arrive à 7 000 000 €. »

M. Boutleux : « Oui, tout à fait. C'est les calculs qui ont été faits. »

M. Sergent accompagne la Collectivité dans la vigilance.

M. le Maire précise qu'en parallèle, il y a les subventions que la Collectivité va chercher.

M. Boutleux espère des subventions par rapport aux travaux de la phase 1 à hauteur de 40 %, ce qui reste à charge de la Commune 60 %. Mais il faut toujours être prudent.

Intervention de Mme Reboul en ce qui concerne **l'épargne nette** : « Elle est quand même basse. Elle n'a jamais été aussi basse depuis quelques années soit cela s'explique mais on sait aussi que les conditions économiques, les dotations de l'État ne vont pas augmenter non plus et pourtant dans la fin du ROB, vous mettez aussi que le projet du cœur de Ville sera réalisé grâce à une vigilance sur l'épargne et à l'autonomie financière. Je m'interroge un peu sur la faisabilité si l'épargne nette diminue. Comment vous voyez les choses ? »

M. Boutleux : « On a toujours dit qu'on anticipe, on planifie et on voit selon la situation. Si la situation se dégrade, on verra bien pour reculer des travaux ou des choses comme ça. Honnêtement là je vous présente ça avec une certaine sérénité. »

M. le Maire : « Tout est bien réfléchi et si on n'a pas les moyens de le faire, on ne le fera pas. Notre objectif, ce n'est pas d'endetter la Ville comme dans le passé, le but s'est de continuer de pouvoir travailler pendant le mandat. Il y a les élections qui vont arriver, il faut que sur le mandat suivant, celui qui sera élu puisse continuer. »

M. Boutleux précise à nouveau que sur la capacité de l'endettement, la Collectivité ne veut pas dépasser les 5 années.

M. Sergent : « On est tous très inquiets sur ce qui va arriver, on attend le prochain discours du Président. »

Lors de la **présentation des éléments de prospectives**, intervention de M. Lamirand : « On en est où des travaux de l'église ?

M. Boutleux : « Là, on fait le bas, ensuite il nous reste l'intérieur et la façade et le clocher. »

M. Lamirand : « Prévision de la fin ? »

M. le Maire : « Fin 2026, début 2027. »

M. Boutleux : « Il faut souligner qu'il y a l'association des Amis de l'église qui nous aide aussi. Elle donne sa quote part pour aider mais néanmoins vous voyez bien que les dépenses pour l'église sont importantes. »

M. Sergent : « Puisque l'on parle de l'église, ce serait bien que l'on ait peut-être une redéfinition interne sur le stationnement sauvage. Je ne sais pas si c'est dû aux travaux qui se font sur l'ex presbytère, il ne faudrait pas que cela devienne un parking public et sauvage. En ce qui concerne les travaux du Presbytère, il y a des choses qui m'étonnent quand même. Je n'ai pas regardé ni le Permis de Construire ni rien mais il y a des choses bizarres. »

Intervention de M. Sergent en ce qui concerne le **dossier du mini-golf** : « Est-ce que cela peut-être évoqué en commission urbanisme ? Car un moment donné vous parliez d'une brasserie sur le mini-golf qui serait en DSP. »

M. Boutleux : « Oui mais pour le moment on n'est pas avancé jusque-là. »

M. le Maire : « On n'a pas encore fait de choix mais de toute façon il y aura quelque chose à terme. »

M. Boutleux : « On est déjà sur une étude pour faire quelque chose de bien. »

M. Sergent : « Et il n'y aura toujours pas d'extension du multi-accueil Nougatine ? »

M. Boutleux : « Nougatine cette année, on a fait une maîtrise d'œuvre pour agrandir certains endroits comme la cuisine mais ce ne sera pas en 2025. »

M. Sergent : « Mais c'est intra-muros ça ? Parce que normalement la préemption, je rabâche peut-être mais il était prévu l'extension de la Nougatine. »

M. le Maire : « C'est intra-muros. »

M. Sergent : « La préemption relève de la précédente mandature. Dans cette préemption, le projet était d'agrandir la crèche, il ne faudrait pas que ce soit hors la Loi. »

M. le Maire : « On a fait une extension d'horaires et de lits pour accueillir plus d'enfants. »

Mme Duquesne « les travaux ont été effectués pour accueillir plus d'enfants. »

Enveloppe aménagement des quais phase 1, M. Boutleux précise que M. Sergent souhaite avoir le coût de toutes les phases. **Intervention de M. Sergent** : « C'est un prix enveloppe ; La problématique c'est que c'est un marché cadre. Un marché cadre est réparti en plusieurs phases et les phases, je fais partie de la commission appel d'offres, et comme les phases sont inférieures à 5 millions, elles ne sont pas assujetties à la CAO donc ce n'est pas pour embêter le monde que je dis ça, c'est pour avoir une idée globale du financement à terme. Je n'imagine pas que vous ne sachiez pas là où cela va aller même si c'est un produit enveloppe. Et le fait du marché cadre, c'est qu'il est modifiable en cours. Et comme le disait très justement M. le Maire tout à l'heure, il est possible qu'au vu de la fluctuation économique actuelle qu'on soit obligé de supprimer certaines phases. Par contre, il y en a une que l'on ne peut pas louper, c'est le pont. »

M. le Maire : « Le pont c'est le suivant. Là, nous sommes dans l'étude. »

M. Sergent : « Il n'y a pas encore eu d'attribution ? »

M. Boutleux : « On est déjà dans l'étude. On a déjà bien travaillé sur l'étude. »

M. Sergent : « L'archi a été choisi ou pas ? »

M. Boutleux : « Oui. »

M. Sergent : « Ce serait bien qu'on l'évoque en commission d'urbanisme s'il vous plaît. »

M. le Maire : « J'en prends note. »

Intervention de M. Lamirand sur le parking à l'entrée sud qui souhaite connaître l'évolution.

M. le Maire : « Donc ça ce n'est pas la Ville, c'est le Département. Le dossier était prêt mais on a trouvé une petite fleur pour nous embêter. Donc on repart à zéro, cela va encore coûter de l'argent, des études et autres. Cela va coûter à la Collectivité. On veut faire les choses bien mais voilà, je suis têtu là-dessus et je ne lâcherai pas. »

Intervention de Mme Reboul concernant les dépenses de fonctionnement : « Il est prévu une augmentation de 4 % des tarifs des services d'occupation du domaine, par rapport aux Wimereusiens, est-ce qu'il y a un tarif préférentiel pour ce genre de prestations ? »

M. Boutleux : « Les tarifs pour les cabines de plage ne sont pas les mêmes pour les Wimereusiens et les extérieurs. »

Mme Reboul : « J'ai été interpellée pour les marchés de Noël et les espaces au mètre carré des manifestations comme ça qui sont devenus assez chers sur Wimereux. Est-ce qu'il y a un tarif sur les brocantes pour les Wimereusiens par exemple ? »

M. le Maire : « Oui pour les gens qui exposent devant leur façade. Je crois que c'est 5 €. »

M. Reboul : « Il y a donc un tarif préférentiel pour les wimereusiens. »

M. Boutleux : « Oui, c'est comme les associations lorsqu'elles demandent une salle pour la première fois, pour une association wimereusienne pour leur assemblée générale c'est gratuit et ensuite c'est payant. »

M. Sergent : « Je suis encore un peu au Club Nautique de Wimereux et cela me fait mal au cœur de voir toujours le club vide quand il n'est pas occupé. Est ce que le club Nautique de Wimereux a la possibilité, avec d'autres associations, de louer ou prêter sa salle ? »

M. le Maire : « La sous-location est interdite. »

M. Sergent : « Mais la prêter en demandant sachant qu'il y a une garantie civile obligatoire. »

M. le Maire : « Oui on peut la prêter. »

M. Boutleux : « Mais il faut faire attention au niveau des assurances. »

Seconde intervention de Mme Reboul, dans la partie prospectives de dépenses de fonctionnement : « Concernant les tarifs de stationnement, vont-ils être revus ? En tant qu'élu on n'en a pas connaissance et on est interpellés. Est-ce que là, vous pouvez nous détailler ce qui a été revu et qu'en est-il du tarif de la carte des riverains ? »

M. le Maire : « Les tarifs vous les avez sur la table dans la délibération n° 13 Les tarifs de stationnement ont déjà été baissés en fin de saison, la rue Carnot c'était 20 € les 2h30 maintenant c'est 6 €. »

Mme Reboul : « Et concernant les tarifs des cartes de stationnement ? »

M. Boutleux : « Les cartes, on les laissent à 85 €. Les riverains d'avoir une place de stationnement. 85 € ! Vous divisez pour 6 mois pour voir combien cela coûte.»

Mme Reboul : « Ce n'est pas parce que l'on a une place de stationnement que l'on a une place de libre ! »

M. Boutleux : « Si vous arrivez à trouver une place de libre. Peut-être pas à côté de chez vous mais à proximité. »

Mme Reboul : « Non pas en période chargée. »

M. le Maire : « Je me suis baladé souvent dans les quartiers, pour contrôler car j'avais été interpellé par des amis qui habitent dans ces quartiers-là, leur voiture était garée à proximité de chez eux ou derrière. Cela peut arriver au moment des fortes influences au 14 juillet ou du 15 août mais cela reste exceptionnel. Il ne faut pas oublier que nous sommes une station balnéaire. Dans les résidences, les gens au lieu de sous-louer leur garage ou de mettre des planches, des bateaux ou des voitures de collections, ils n'ont qu'à les sortir, ils auront de la place ! »

Mme Reboul : « Chacun a le droit de faire ce qu'il veut avec son garage M. le Maire ! Et moi ce que je vous suggère c'est peut-être de faire un recensement. »

M. le Maire : « La priorité c'est de la mettre dans son garage. »

Mme Reboul : « Oui ben dans ce cas-là on peut aussi parler des personnes qui ont plusieurs véhicules, qui sont un peu âgées, qui ne sont pas vraiment à mobilité réduite mais qui ont besoin d'être proches de chez eux pour vivre. Ce serait peut-être bien de faire un recensement parce que je n'ai pas eu les mêmes échos. Peut-être certainement que ça a amélioré le stationnement sur le bas mais cela n'a pas résolu la question du

stationnement. Je me permettrai aussi, je ne comprends pas pourquoi les personnes qui habitent sur le haut de Wimereux ne peuvent pas bénéficier non plus d'une carte pour pouvoir venir sur le bas faire leur course, se faire une digue etc. Cela mériterait que l'on revoie tout ça dans une commission ».

M. Boutleux : « Avec votre résonnement, on revient à ce qui était au départ, si tous les wimereusiens ont une carte, on bloque tout Wimereux. »

Mme Reboul : « Comme vous dites, on est Wimereusien. On n'est pas Wimereusien du haut et Wimereusien du bas. Moi j'estime que chaque Wimereusien, a cotisé pour avoir une jolie digue et que chaque Wimereusien doit pouvoir y aller dans les mêmes conditions. »

M. le Maire : « Nous on habite sur le haut, un dimanche quand il fait beau on descend à pied. »

Mme Reboul : « Tant mieux pour vous si vous pouvez marcher M. le Maire ! »

M. le Maire : « C'est bon pour la santé, la marche. »

M. Lamirand : « Je peux enchaîner là-dessus parce que est ce que les saisonniers, les jeunes l'été bénéficient peut-être d'une gratuité ? J'ai été interpellé par des jeunes qui travaillent en bord de plage. »

M. le Maire : « C'est exactement comme la rue Carnot. La rue Carnot, tous les commerçants demandent une carte pour se garer mais les clients, où se garent-ils ? Si on donne des cartes à tous les jeunes qui travaillent, l'Atlantic, on a abordé le sujet, c'est 50 personnes l'été, le Sable rouge c'est 20 personnes, tous les restaurants c'est à peu près 20 personnes. Cela fait à peu près 300 personnes qui travaillent. Et bien on n'a pas assez de places pour leur client et les riverains. A un moment donné il faut faire un choix. C'est soit on remet gratuit, alors là c'est la catastrophe. »

M. Lamirand : « Peut-être un certain nombre de places. »

M. le Maire : « Tu le sais bien tu habites dans le secteur ! »

M. Lamirand : « Non mais je pense plutôt aux jeunes qui travaillent l'été dans les restos. Ou faire un tarif réduit. »

M. le Maire : « On l'a étudié avec les commerçants. On passe la rue Carnot, de l'autre côté tout est gratuit. M. Ivart, vous habitez dans le secteur payant alors ? Vous m'avez dit que cela fonctionnait bien ! »

M. Ivart : « Oui, pour moi c'est une amélioration. Je vous avais dit qu'une fois j'ai eu trois semaines la même voiture sans bouger une seule fois. Et ce problème-là n'existe plus. »

M. le Maire : « C'est vrai que l'on voit qu'au 14 juillet il y a du monde. »

M. Reboul : « Il y a du monde sur beaucoup de week-ends dès le mois d'avril, vous savez M. le Maire. Mais c'est très bien d'avoir mis en place un système qui convient mais comme tout système mis en place peut-être qu'il faudrait l'évaluer, peut-être pas chaque année mais en associant aussi des retours des riverains, des Wimereusiens pour essayer d'arriver à un compromis sur ce dossier. »

M. le Maire : « On l'a fait en plusieurs phases. On a fait une phase avenue Foch et tous ces quartiers-là. Ils m'ont supplié pour faire le stationnement payant. Et je vais vous dire autre chose, le tour de la Baie St Jean, plein de gens me disent pourquoi tu ne fais pas

ce secteur-là payant aussi parce que tous les estivants vont se garer par là. La Libération, près du camping, c'est pareil. »

M. Boutleux : « Mais il ne faut pas aller trop loin car nous sommes en train de privatiser le centre de Wimereux et ceux qui sont à l'extérieur, qui sont en haut, ne pourront plus se garer. »

M. le Maire : « Là, ils ont encore de la chance de pouvoir se garer près de la Baie Saint et on rajoute plus de 50 places autour de la Baie Saint Jean donc c'est pas mal. »

M. Boutleux : « Moi je suis pour l'arrêt du stationnement payant sinon on va privatiser le centre de Wimereux. »

M. le Maire : « Boulevard Sainte Beuve, c'est payant maintenant. A Boulogne-sur-Mer, c'est 32 € par mois. A Wimereux c'est 85 € sur toute la saison. »

M. Sergent : « La problématique ce n'est pas 30 ou 40 places qu'il faut c'est 400 ou 500 places. Est-ce qu'il ne faut pas revoir l'histoire de navette en priorité avec une meilleure distribution. »

M. le Maire : « On peut faire 200 places à l'entrée de Wimereux, le stationnement devait être fait. On nous a embêtés. Il y a un projet aussi avec la crèche, on a un sujet là-dessus avec le Département. »

M. Sergent : « A mon sens, il faut aller loin plus vite parce que y compris pour les personnes à mobilité réduite, il faut aller plus loin, la navette pour les touristes, c'est bien mais il faut la navette pour tout le monde. Je pense que Sophie à raison d'insister sur le truc, c'est un problème global qu'il faut étudier. On n'est pas que là pour faire à chaque fois des remarques, on peut aussi participer. »

M. le Maire : « La navette gratuite de l'été, on a entendu les gens du haut, on a ajouté un arrêt à bibliothèque départementale. C'est très utilisé. Les gens sont ravis. La navette est régulièrement pleine. Mais avec ces navettes on ne peut pas rentrer dans les quartiers car elles font concurrence à Marinéo. Déjà avec cet arrêt-là, on prend des clients au niveau de la station de lavage derrière et cette année, ça nous a coûté un billet de 10 000 euros en plus. Alors si on rentre dans les quartiers, on va payer. Il y a des gens qui viennent au marché avec la navette. »

En ce qui concerne **la partie cœur de Ville, intervention de Mme Reboul** : « Justement, j'allais vous demander en ne la mettant pas à disposition en dehors de la haute saison car il y a pas mal de Wimereusiens qui l'utilise cette navette. »

Mme Korol : « Il y a Marinéo »

Mme Reboul : « Oui, mais les horaires du haut de Wimereux vers le bas ne sont pas ... »

M. le Maire : « ...c'est toutes les heures. Et le bus c'est un euro. »

M. Boutleux : « Je peux entendre par exemple que le stationnement pour les personnes à mobilité réduite et les déposes-minutes qu'il y en a peut-être pas assez, vous voyez. Les déposes-minutes, c'est bien aussi pour descendre mamie et les petits-enfants, et on va se garer plus loin et on marche un peu, il y en a au moins un dans chaque voiture qui sait marcher. »

M. le Maire : « Depuis qu'on est élu, on en a mis et on en ajoute régulièrement. Dans la rue Carnot, il y en a quelques-uns. »

M. Sergent : « Pour l'histoire de la mobilité, j'aimerais bien qu'on puisse participer à une étude plus poussée sur la mobilité dans Wimereux. »

M. Boutleux : « Il faut savoir que la navette c'est 40 000 euros... »

M. Sergent : « Vous êtes en droit de dire oui ou non ».

M. Boutleux : « ...c'est un coût. On réfléchit ce n'est pas toujours évident. »

M. le Maire : « Là on développe des pistes cyclables. On ajoute des poteaux pour justement accrocher les vélos sur la plage. Les quais sont faits pour les déplacements doux. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : PREND ACTE

M. Boutleux remercie le service financier. M. le Maire remercie à son tour son 1^{er} Adjoint et tous les agents de la Commune qui ont participé à ce ROB puis passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DÉLIBÉRATION N° 20250306_2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSIONS DE POSTES.

M. Boutleux expose ladite délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du tableau des effectifs actuel et d'adopter son actualisation à compter du 07 avril 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

M. Boutleux présente la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du tableau des effectifs actuel et d'adopter son actualisation à compter du 07 mars 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_4 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE.

M. Boutleux présente la délibération. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour le Camping municipal, le service Administration Générale, les Services Techniques, le service des sports et le service Sécurité et du Domaine Public.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_5 : MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS - NOUVELLE CONVENTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 8.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la procédure de Médiation Préalable Obligatoire est applicable aux recours formés par les agents territoriaux à l'encontre des sept décisions administratives.

Comme son nom l'indique, la MPO est obligatoire. C'est pourquoi, par délibération n° 8 du 08 mars 2023, le Conseil Municipal a validé l'adhésion de la Commune auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Toutefois, suite à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, son Conseil d'Administration a dû modifier l'article 8 de la convention, relatif à la tarification de la Médiation Préalable Obligatoire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter cette modification qui prévoit le conventionnement au tarif forfaitaire de 400 € par dossier et de permettre au Maire de signer la nouvelle convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_6 : STATIONS CLASSÉES DE TOURISME - LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES DE BOULOGNE-SUR-MER, NEUFCHATEL-HARDELLOT, LE PORTEL ET EQUIHEN-PLAGE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. le Maire expose au Conseil Municipal « L'article 47 de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne oblige les communes touristiques et stations classées de tourisme à conclure avec l'État cette convention spécifique.

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et les communes de Boulogne-sur-Mer, Neufchâtel-Hardelot, Equihen-Plage, le Portel et Wimereux ont constitué un groupe de travail afin de mutualiser cette obligation communale à l'échelle du territoire de ces communes.

Sur la période de juin à novembre 2024, le groupe a ainsi réalisé, avec le conseil des services de l'État et de France Travail, un diagnostic des besoins en matière de logements saisonniers auprès des saisonniers eux-mêmes et de leurs employeurs.

Cette démarche a permis d'aboutir au constat que le territoire boulonnais ne présente pas de besoin particulier en matière de logements saisonniers, la majorité d'entre eux habitant la commune dans laquelle ils sont employés ou l'agglomération boulonnaise.

L'échange avec les professionnels a, par ailleurs, permis d'identifier d'autres problématiques comme la mobilité ou l'attractivité des postes saisonniers.

La convention de partenariat, valable 3 ans, a pour objectif de mettre en place un dispositif de veille, d'évaluation périodique et de suivi des besoins en matière de logement saisonnier pour le territoire boulonnais.

Les problématiques connexes seront quant à elle relayées par le groupe de travail aux acteurs en charge de leur suivi. »

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat concernant le logement des travailleurs saisonniers avec l'État et les communes de Boulogne-sur-Mer, Neufchâtel-Hardelot, le Portel et Equihen-Plage.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_7 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU PAS-DE-CALAIS - PROJET D'ACTUALISATION 2025-2030 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire expose que « la loi du 5 juillet 2000 a instauré l'obligation d'élaborer, dans chaque département, un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).

Ce document est à renouveler tous les 6 ans.

Le schéma étant arrivé à échéance, les services de l'Etat et du Département se sont mobilisés, en associant les intercommunalités, pour proposer un nouveau schéma permettant de couvrir la période 2025-2030.

Conformément aux dispositions de la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, l'avis de l'organe délibérant des communes de plus de 5000 habitants est une formalité préalable à l'adoption du Schéma.

Aussi, le Préfet du Pas-de-Calais et le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ont adressé ledit projet afin que le Conseil Municipal se prononce au plus tard le 15 mars 2025.

Celui-ci amène les observations suivantes :

Prescription de maintenir 68 places en aires d'accueil permanentes :

L'aire de Wimereux, détruite par des familles à l'été 2015, est actuellement neutralisée. Elle se situe au cœur d'un espace naturel remarquable, dans le périmètre du futur site classé de la pointe de la Crèche et de ses perspectives maritimes et dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Elle constitue en cela un emplacement privilégié.

Par ailleurs, les chiffres de fréquentation sur les 10 dernières années, démontrent que les 34 places de l'aire d'accueil d'Outreau répondent à la demande.

C'est pourquoi, il est demandé :

- de porter le nombre de places en aires d'accueil permanentes à 34 pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

- de ne pas inscrire l'obligation de maintien d'une aire (que ce soit la reconstruction de l'aire d'accueil permanente, ou la construction d'un terrain familial ou d'un lotissement en habitat adapté) sur l'emprise foncière de l'actuelle aire de la commune de Wimereux.

Orientation du schéma : « prise en compte des situations de sédentarisation des personnes issues de la communauté des gens du voyage et développer une offre d'habitat adapté » :

La commune de Wimereux connaît des situations d'occupation illicites de caravanes sur des terrains privés situés au cœur d'un espace naturel remarquable.

Ces occupations ont fait l'objet de procès-verbaux adressés au procureur de la République, lequel n'a pas encore statué sur ces dossiers.

Cette orientation ne doit pas conduire à :

- régulariser des situations en totale infraction avec les règles d'urbanisme actuelles, la réglementation en matière d'hygiène et de salubrité publique (eau potable, assainissement ...), et dans des zones naturelles protégées.
- rendre possible la construction et la location accession sur ces terrains illégaux,
- légaliser le stationnement illicite pérenne et « toléré » d'un groupe familial sur ces mêmes terrains.

La commune de Wimereux est favorable à la création de places en habitat adapté à condition qu'ils soient implantés sur des terrains situés en dehors de zones naturelles protégées et sites remarquables (classés et inscrits).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les observations précitées et de les transmettre au Préfet du Pas-de-Calais et au Président du Conseil Départemental afin que le projet de Schéma puisse être modifié en conséquence.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_8 : MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UN POSTE A L'ECOLE MATERNELLE FABRE D'EGLANTINE ET D'UN POSTE A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025.

Mme Duquesne expose à l'Assemblée que par courrier en date du 03 février 2025, Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale l'informait du projet de fermeture d'une classe maternelle à l'école Fabre d'Eglantine et d'une classe à l'école élémentaire Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis défavorable au projet de fermeture de classes à l'école maternelle Fabre d'Eglantine et l'école élémentaire Louis Pasteur pour la rentrée scolaire 2025.
- de soutenir la demande de maintien de l'ensemble des postes des groupes scolaires de la Commune.
- de demander avec insistance et détermination à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais de revoir sa position et de maintenir la totalité des postes d'enseignants pour la rentrée scolaire 2025-2026.
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette décision aux services de l'Éducation nationale.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

M. le Maire présente de manière groupée les délibérations n° 9 et 10 qui sont des demandes de subventions auprès de l'Etat concernant l'extension du Centre Administratif dans le cadre du projet de réaménagement des Quais au titre de la DETR et de la DSIL.

DÉLIBÉRATION N° 20250306_9 : RÉAMENAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

DÉLIBÉRATION N° 20250306_10 : RÉAMENAGEMENT DES QUAIS DU WIMEREUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

M. le Maire « La première phase du projet « Réinventons les Quais », telle qu'issue du plan guide réalisé en 2022, est entrée en phase opérationnelle.

Elle concerne 2 principes d'aménagement : celui des espaces publics (place Albert 1^{er}, quai Giard, rues Wimet et Soehnlín) et celui lié à l'extension du Centre Administratif.

Cette extension de la Mairie concerne :

- une partie du rez-de-chaussée consacrée à l'accueil d'un espace de l'ordre de 100 m² dédié au nouveau Bureau d'Information Touristique,
- l'autre partie du rez-de-chaussée est réservée au réaménagement de l'accueil de la Mairie, ce qui va permettre d'améliorer les services rendus aux usagers et les conditions de travail des agents,
- la création à l'étage d'une nouvelle salle multi fonctionnelle, qui aura vocation à accueillir les réunions du Conseil Municipal, des expositions culturelles.

Ainsi, les objectifs poursuivis seront :

- le renforcement de la centralité des services publics (Mairie, Bureau d'Information Touristique, La Poste, écoles, antenne du conservatoire de musique et de danse du Boulonnais etc.).
- faire de la place Albert 1^{er}, l'espace central de la commune en matière d'offres et de services pour les habitants et les touristes. Le renouvellement de la place permettra de mieux lier les différents centres de profit (Front de mer, rue commerçante et centre-ville, jardin et salons de la Baie Saint-Jean). Ce point de jonction sera le point de départ pour des déambulations plus apaisées dans la ville et pour le tourisme communal et intercommunal avec l'implantation du nouveau Bureau d'Information Touristique. De plus, Wimereux est la porte d'entrée sud du Grand Site de France « les deux Caps », cette nouvelle place marquera une ouverture vers le patrimoine de la Côte d'Opale.
- proposer des offres en matière d'information touristique et de service public, plus moderne et en accord avec l'évolution des modes de consommation. La Mairie est consciente de l'évolution rapide des modes de transmission de l'information qu'elle soit touristique, culturelle ou autre. Elle est consciente que sa consommation est également différente. C'est pourquoi le projet d'extension du centre administratif de la Mairie entend rassembler en un même lieu ces différents services publics d'attractivité. Cela permettra de mieux rassembler les informations et les services publics tout en les véhiculant dans un lieu moderne, ouvert sur le centre-ville et les nouveaux espaces publics des Quais du Wimereux.
- de s'engager sur une qualité énergétique, acoustique de l'extension du centre administratif, ainsi que le bâtiment sur lequel elle sera adossée, la volonté étant de s'adapter au contexte très tendu du marché de l'énergie et d'avoir des bâtiments administratifs plus résiliants.

Concernant la partie bâimentaire, des partenaires financiers se sont déjà déclarés (le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais).

L'Etat est susceptible d'accompagner la Commune à un double niveau :

- celui de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) au titre de la priorité 1 « Bâtiments publics (construction, aménagement ou rénovation de bâtiments scolaires, périscolaires et administratifs) » pour 300.000 €,
- celui de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre de la rubrique « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables construction de bâtiment public » pour 300 000 €.

Il s'agit donc

- de valider le projet de rénovation, d'extension et de modernisation du Centre Administratif dans le cadre du projet « réinventons les Quais du Wimereux »,

- de valider son plan de financement en ce qu'il prévoit une subvention attendue de l'Etat de 600.000 € au titre de la DETR et de la DSIL,
- de m'autoriser à solliciter ces subventions et à signer tous les actes en découlant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter pour la délibération n° 9.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter pour la délibération n° 10.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_11 : TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES DE SECURITE - RELAIS PETITE ENFANCE LES PETITS LOUPS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.

Mme Duquesne présente la délibération. L'Assemblée est informée que dans le cadre de la mise aux normes de sécurité du Relais Petite Enfance les petits Loups, il y a lieu de remettre en service une sortie de secours (terrasse extérieure). Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le projet de remise aux normes de sécurité des locaux du Relais Petite Enfance « les petits Loups » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sa participation au titre de l'aide à l'investissement à hauteur de 40 % ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes en découlant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_12 : ACHAT D'EQUIPEMENTS - MULTI-ACCUEIL NOUGATINE / RELAIS PETITE ENFANCE LES PETITS LOUPS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.

Mme Duquesne expose à l'Assemblée que dans le cadre de leur fonctionnement annuel, les structures du service petite enfance (multi-accueil Nougatine et le Relais Petite Enfance les petits Loups), font l'acquisition de mobiliers et de matériel d'activité (meubles bibliocubes, tabourets mobiles, meubles de rangement, chariots peinture...). De même, il est prévu le renouvellement de matériel de gestion informatique. Ces dépenses sont susceptibles d'être accompagnées par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais à hauteur de 30 %.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider l'acquisition de matériels d'équipement dédiés à la mise en œuvre des activités ainsi que le renouvellement de matériel de gestion informatique du service petite enfance (multi-accueil Nougatine et RPE « les petits Loups ») ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sa participation au titre de l'aide à l'investissement à hauteur de 30 % ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes en découlant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250306_13 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes »** afin de poser ses **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par M. SERGENT

Nous attendons toujours l'organigramme précis du personnel municipal malgré nos relances lors de conseils municipaux précédents lors desquels vous vous y étiez engagé.

Réponse de Monsieur le Maire :

L'organigramme actualisé a été remis aux élus lors de la commission des finances ce lundi 3 mars.

QUESTION N° 2 posée par M. SERGENT

Les mesures E.R.C. (Éviter Réduire Compenser) sont-elles respectées dans tous les projets urbains de la ville dans le cadre réglementaire du code de l'environnement, des documents consultables l'attestent ils ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Comme vous le rappelez, les mesures « éviter, réduire, compenser » dites ERC s'appliquent seulement dans des cas précis, repris à l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Cela concerne notamment les projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale ou à autorisation environnementale, dit dossier d'autorisation loi sur l'eau, dérogation à la protection des espèces ...

A ce jour, aucun projet communal ne rentre dans ces critères, même celui du réaménagement des Quais.

En effet, celui-ci a fait l'objet d'un permis d'aménager étudié par tous les services de l'Etat, au premier desquels l'environnement. Ils ont confirmé que nous n'étions pas soumis à la procédure ERC. Le permis est à ce jour validé et purgé de tout recours. En toute transparence, le projet de démolition / reconstruction du pont Napoléon sera soumis à un dossier de Loi sur l'eau - autorisation, avec évaluation environnementale et enquête publique.

En résumé, nous suivons à la lettre les contraintes réglementaires que les textes nous imposent.

QUESTION N° 3 posée par M. SERGENT

La loi Egalim 2 impose depuis 2022 50% de produits durables de qualité dont au moins 20% de produits bio dans la restauration collective, quand est-il pour la ville de Wimereux ?

Réponse de Monsieur le Maire :

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite «EGALIM», prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée.

La Ville, consciente des enjeux, s'est engagée depuis 2019 avec le prestataire de la restauration scolaire sur la mise en œuvre concrète des objectifs suivants :

1^{er} objectif : diversification des sources de protéines. Un plan pluriannuel de diversification des sources de protéines a été mis en place, ainsi que l'expérimentation d'un menu végétarien une fois par semaine en variant les jours afin de permettre aux élèves qui ne mangent pas tous les jours d'en bénéficier.

2^{ème} objectif : lutte contre le gaspillage alimentaire par la mise en place d'actions de sensibilisation des élèves et des encadrants (pesée des déchets, questionnaires auprès des enfants, rencontres du goût, journée d'information pour le personnel, etc.).

3^{ème} objectif : substitution des plastiques avec l'interdiction des ustensiles en plastique à usage unique, interdiction également des bouteilles d'eau plate en plastique avec la mise en place de fontaines à eau (eau servie à table dans des pichets). Enfin, interdiction des contenants alimentaires en plastique.

4^{ème} objectif : approvisionnement à hauteur de 50% en produits durables dont 20% issus de l'agriculture biologique. Ainsi, les produits issus de l'agriculture biologique sont intégrés à chaque repas.

J'ajouterai que dans le cadre du marché public de restauration scolaire, la Ville a intégré toutes ces dispositions de nature à satisfaire aux nouvelles obligations de la loi EGALIM. Elles sont prises en compte et appliquées par son prestataire actuel, la Société API.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 30.

Le 24 mars 2025.

Vu, le D.G.S.



Le Président de séance,

Le Maire,

Jean-Luc DUBAËLE.

Le secrétaire de séance,



L'Adjoint au Maire,

Guy BOUTLEUX.

